
AEROPORTS MORTS !

RECONDUCTION DE LA GREVE AUJOURD'HUI 20 OCTOBRE !

Les très fortes mobilisations du 16 et du 19 octobre ont démontré une fois encore la détermination des salariés contre le projet gouvernemental de réforme des retraites.

La participation sans cesse croissante des jeunes reflète, au-delà de la question des retraites, leur inquiétude quant à leur avenir et à la situation de l'emploi.

Soutenues par l'opinion publique, les assemblées générales des salariés dans les entreprises sont de plus en plus nombreuses à voter la reconduction de la grève pour retirer cette réforme injuste qui aggrave les inégalités sans assurer la pérennité des retraites par répartition.

Aujourd'hui, le gouvernement et les parlementaires ne peuvent ni mépriser ni ignorer les exigences exprimées par les salariés et leurs syndicats.

[aujourd'hui, mercredi 20 octobre, SUD Aérien PNC appelle tous les PNC à se déclarer en grève et à se rassembler à 9h sur le parvis de la Cité PN pour rejoindre le rassemblement unitaire et interprofessionnel de la plate-forme aéroportuaire de Roissy à 10h30 au Terminal F devant la cantine d'AF.

Tous ensemble contre une réforme inégalitaire et injuste !

55 ans, ça suffit !

Le maintien des régimes spéciaux de retraite, c'est possible :

- ❖ *Les membres du gouvernement et les parlementaires ont décidé de maintenir leur propre régime spécial.*
- ❖ *Après une semaine de grève, les marins de la SNCM viennent d'obtenir du gouvernement l'engagement du maintien de leur régime spécial.*

CONSIGNES GENERALES DE GREVE POUR LE 12 OCTOBRE

La grève débutera mercredi 20 Octobre à 00h01 et se terminera le même jour à 23h59.

Elle concerne tous les vols au départ de CDG ou d'Orly.

Syndiqué ou non, votre droit de grève est protégé par la Constitution Française (repris par l'article L-521-1 du Code du Travail). Vous n'avez pas à vous déclarer en grève même si vous avez indiqué que vous effectueriez un courrier. La Direction n'a pas le droit de transformer vos repos en journées ON.

Dès le début de la grève : à la base d'affectation :

Vous ne devez pas tenir compte des SMS envoyés.

Vous devez refuser :

- tout courrier se situant pendant la durée de la grève
- les visites médicales annuelles du travail (VTC-VTO) mais vous acceptez les visites médicales de reprise du travail ou de licences
- les stages
- les manifestations extérieures pour le compte de la compagnie
- les réserves terrain ou domicile
- les cours ou les permanences (pour l'encadrement PNC)

PNC en rotation

Poursuivez votre rotation initiale jusqu'au 1^{er} retour à la base. Là, vous vous déclarerez en grève.

Après la grève à la base d'affectation

A l'issue de la grève, soit le 20 Octobre à 23h59, vous devrez être en mesure de prendre connaissance d'une activité attribuée par SMS.

Aucun décollage, tant PEQ que MEP (isolé ou non) ne peut intervenir moins de :

- 1h15 après la fin de la grève sur MC et CC,
- 1h45 après la fin de la grève sur LC,

Et ce, compte tenu des délais de convocations imposés aux CC CCP ou faisant fonction.

VOS DELEGUES SUD Aérien SONT A VOTRE DISPOSITION :

- à CDG : 01 41 56 30 38/39/41
- à ORLY : 01 41 75 72 05